

Dr Marianne LÉVÊQUE et Dr Julia PRIEUR VIOT,

OTO - RHINO - LARYNGOLOGIE,

Médecins spécialistes conventionnés relevant du secteur à honoraires libres (secteur 2)

« Votre médecin détermine librement ses honoraires. Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par l'assurance maladie.

« Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer.

« Dans tous les cas, il doit fixer ses honoraires avec tact et mesure.

« Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.»

	Honoraires pratiqués	Base de remboursement
Consultation (CS)	40 à 60 €	23 €
Consultation spécialisée pour avis ponctuel ou avant une intervention (APC)	75 à 90 €	55 €
Soin d'oreille au microscope (CBJD001)	45 €	29,06 €
Soin cavité d'évidement (CBJD001 + CAGD002)	60 €	39,79 €
Audiométrie tonale et tympanométrie (CDQP015)	60 €	40,81 €
Audiométrie tonale et vocale et tympanométrie (CDQP002)	70 €	52,25 €
Audiométrie de l'enfant (CDQP007)	65 €	42,91 €
Bilan de vertiges, vidéonystagmoscopie (BJQP005)	80 €	57,60 €
Bilan de vertiges, vidéonystagmoscopie et audiométrie (BJQP005 + CDQP015)	95 €	78,01 €
Endoscopie nasale (GAQE001)	50 €	30,46 €
Fibroskopie laryngée (GDQE004)	70 €	44,61 €
Pose d'aérateur transtympanique sous anesthésie locale (CBLD003 + CBJD001)	110 à 130 €	72,13 à 100,93 €